

PROCES - V E R B A L 6/2007

DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DE PULLY

DU MERCREDI 24 OCOTBRE 2007 à 20H00

A LA GRANDE SALLE DE LA MAISON PULLIERANE

SOMMAIRE

	<u>Pages</u>
• Présences, procès-verbal de la séance du Conseil communal du 12 septembre 2007	2
• Communications du Bureau	2 - 5
• Communications de la Municipalité	5
• Ordre du jour :	6 - 7
- ASSERMENTATION de deux nouveaux Conseillers communaux, Messieurs Alain GAILLARD de l'Union Pulliérane et Richard GOLAY du parti Les Verts, en remplacement de Madame Michèle RANDIN et Monsieur Christophe RANDIN, démissionnaires	7
- Préavis 15/2007 ARRÊTE D'IMPOSITION POUR L'ANNEE 2008	7 - 25
- ELECTION d'un membre à la Commission des finances en remplacement de Monsieur Christophe RANDIN, démissionnaire	25 - 26
- ELECTION de deux membres suppléants à la Commission des finances	26
- Préavis 16/2007 CHEMIN DE VILLARDIEZ – Remplacement des conduites industrielles, mise en séparatif et réfection des revêtements de la chaussée	26
- REPONSE A L'INTERPELLATION DU GROUPE LES VERTS SUR LE PROJET DE DISSEMINATION DE BLE OGM A PULLY	27
- REPONSE A L'INTERPELLATION DE MONTSIEUR ROLAND DU BOIS CONCERNANT LES DEROGATIONS ACCORDEES PAR LA MUNICIPALITE EN MATIERE DE POLICE DES CONSTRUSCTIONS	27 - 28
- PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET DIVERS	28

A 20h00, le Président invite les Conseillères et Conseillers à prendre place pour permettre à la secrétaire de procéder à l'appel. Il y a alors 81 présents rejoints en cours de séance par 6 retardataires. Le quorum est donc atteint selon l'article 55 de notre règlement du Conseil communal et le Président ouvre cette séance en implorant la bénédiction de Dieu sur nos travaux.

Les 11 Conseillères et Conseillers suivants se sont excusés auprès du Président ou de la secrétaire du Conseil : Mmes Marie-Jocelyne MICHEL, Michèle VIBERT, Véréna KUONEN, MM. Fred Oscar PFISTER, Lanfranco GAZZOLA, Franck MONNIER, Bernard HENRIOUD, Michel AGUET, Serge RINSOZ, Michel DEMENGA, Christian BORY.

Les personnalités suivantes se sont fait excuser :

M. Jacques HALDY, député ; M. Nicolas CONRAD, ancien député.

Le Président a le plaisir de saluer les représentants de la presse et de l'audiovisuel qui nous font l'honneur de suivre nos débats aujourd'hui. A savoir, Madame Nina BRISSOT-CARREL, du REGIONAL, Monsieur Alain DETRAZ, de 24 HEURES.

Le Président constate un nombreux public ce soir, et remercie les personnes pour leur présence et leur intérêt pour les discussions et les délibérations du Conseil.

Le Président rappelle que le procès-verbal du 12 septembre 2007 était à disposition des Conseillères et Conseillers une demi-heure avant le début de la séance.

Le Président demande si quelqu'un souhaite la lecture partielle ou totale de l'un de ces procès-verbaux.

La lecture totale ou partielle n'est pas demandée.

1. COMMUNICATIONS

1.1. COMMUNICATIONS DU PRESIDENT

1.1.2. VOTATIONS FEDERALES ET CANTONALES DU 21 OCTOBRE 2007

Le Président aimerait d'abord remercier tous les Conseillères et Conseillers qui ont participé aux dépouillements des divers scrutins, les membres du Bureau et de nombreux volontaires pour ces élections.

Les résultats des votations cantonales sont les suivants :

1. Loi du 17 avril 2007 sur l'Etablissement cantonal des véhicules et des conducteurs.
Cette loi a été acceptée à Pully avec 51 % pour 2'806 voix pour et 2'239 voix contre.
2. Modification de l'article 179 de la Constitution du Canton de Vaud du 14 avril 2003.
Cette modification a été acceptée à Pully par 4'703 voix pour et 295 voix contre.

Les résultats des votations fédérales sont les suivants :

Pour le Conseil des Etats dont la participation était 50,25 %, le nombre de voix obtenues par les candidats à Pully est le suivant :

FAVRE Charles	2'104
PARMELIN Guy	1'951
SAVARY Géraldine	1'442
RECORDON Luc	1'438
NEIRYNCK Jacques	722
HUGUENIN Marianne	324
ZISYADIS Josef	256
DOLIVO Jean-Michel	144
TOPKIRAN Naime	70
BERNHARD Maximilien	45
Il y avait 30 voix éparses	

Au niveau du Canton de Vaud, comme à Pully aucun candidat n'a été élu au premier tour.

Les résultats pour le Conseil National, dont la participation était de 50,25 % les résultats sont les suivants :

Le parti Socialiste Vaudois a obtenu	19,61 % des voix
L'Union Démocratique du Centre a obtenu	17,78 % des voix
Le parti Radical-Démocratique a obtenu	14,76 % des voix
Les Verts ont obtenu	13,95 % des voix
Le parti libéral vaudois a obtenu	13,81 % des voix
Le parti Démocrate-Chrétien a obtenu	5,94 % des voix
Le Mouvement Ecologie libérale a obtenu	5,55 % des voix
À Gauche Toute ! / POP & Gauche en mouvement a obtenu	3,65 % des voix
À Gauche Toute ! / solidatiréS a obtenu	1,79 % des voix
Le PDC / Génération 20-40 a obtenu	1,31 % des voix
le PRD / Les Jeunes Radicaux ont obtenu	0,72 % des voix
L'Union Démocratique Fédérale a obtenu	0,65 % des voix
Le parti Evangélique Vaud a obtenu	0,32 % des voix
L'action Nationale – Démocrates Suisses – Section Vaudoise a obtenu	0,16 % des voix

1.1.3. DECES

Nous avons appris avec tristesse le décès subit, le 15 septembre 2007, de Madame Martine DE CROUSAZ, dont l'enterrement a eu lieu le 21 septembre 2007 à l'Eglise du Prieuré. Madame Martine DE CROUSAZ, de l'Union Pulliérane, a été membre du Conseil communal de 1986 à 1997. Elle a été par ailleurs Présidente du Conseil communal en 1991, soit l'année du 700^{ème} anniversaire de la Confédération. D'après son mari, elle a eu un nombre de séances absolument phénoménal, supérieur à 130. Outre son parcours politique, riche au sein de notre Conseil et son grand intérêt pour la chose publique, Madame Martine DE CROUSAZ travaillait aussi avec son mari à mi-temps et avait ouvert une agence de voyage, organisant des voyages personnalisés. Je

crois que nous garderons à jamais le souvenir de cette femme d'exception dans nos cœurs. Au nom du Conseil communal le Président a adressé, nos sincères condoléances à Monsieur DE CROUSAZ, ainsi qu'à toute sa famille.

Les membres du Conseil se lèvent pour observer 1 minute de silence.

1.1.4. COMMUNICATIONS DU BUREAU

Signée par votre Président, Monsieur le Syndic, votre secrétaire et Madame la secrétaire Municipale une lettre a été adressée le 21 septembre 2007 au Conseil Fédéral à propos de la pétition déposée par la section Lavaux-Oron du POP Gauche en mouvement demandant donc au Conseil communal, comme vous vous souvenez, et à la Municipalité d'agir sur la dissémination d'organismes génétiquement modifiés sur le territoire communal. Nous avons reçu une lettre d'accusé de réception, le 25 septembre 2007, de la Chancellerie fédérale qui a transmis la lettre et la pétition au département compétent.

Datée du 5 octobre 2007, le Président a reçu une lettre de démission du Conseil de Madame la Conseillère communale Chantal FERREIRA de Union Démocratique du Centre, qui annonce au Président sa démission des commissions permanentes dont elle fait partie, soit : membre titulaire de la Commission de gestion et membre suppléante de la Commission des finances. Elle a par ailleurs participé à 4 commissions ad hoc et en a présidé une. Et ceci depuis son élection, au printemps 2006. Son activité professionnelle ne lui permet plus d'assumer son rôle de Conseillère communale. Elle regrette de devoir quitter notre Conseil et lui souhaite plein de succès pour l'avenir.

Le Président rappelle que dans un premier temps, nous devons donc remplacer Madame Chantal FERREIRA pour les commissions dont elle faisait partie.

Le Président a reçu par ailleurs une lettre de Monsieur Jean DUTRUIT datée du 6 octobre 2007 annonçant sa démission du parti de l'Union Pulliérane qui faisait partie des viennent-ensuite.

Datée du 9 octobre 2007, le Président a reçu également une lettre de Madame Claudia VON BALMOOS du groupe Les Verts annonçant sa démission comme suppléante de la Commission des finances vu une surcharge de travail, liée à un changement d'activité professionnelle.

Les membres du Bureau, les Présidents de parti et de groupe ont assisté le 16 octobre 2007 à une séance d'information organisée par la Municipalité sur l'arrêté d'imposition 2008, dont nous discuterons tout à l'heure.

Datée du 1^{er} octobre 2007, le Président a reçu une lettre de Forum des Conseils généraux et communaux, informant les Conseillers communaux de la tenue de son assemblée générale le 1^{er} novembre 2007 à 19h00, avec visite de l'usine TRIDEL à 17h30 et la discussion portera sur la gestion des eaux. Tous les Conseillères et Conseillers peuvent y participer. Les personnes intéressées doivent s'adresser à Monsieur le Greffe municipal de Pully pour obtenir les feuilles d'inscription.

Le Président informe l'assemblée que les indemnités des membres du Conseil communal, pour la première année de la législature, ont été payées le 12 octobre 2007.

Le Président a reçu plusieurs réclamations sur le retard du paiement de ces indemnités. Il aimerait vous signaler que ce retard est dû au manque de collaboration évident de certains Conseillers et Conseillères qui oublient de donner leur numéro de compte bancaire ou postal.

En date du 16 octobre 2007, le Président a reçu une lettre de la Municipalité, concernant l'élection des jurés cantonaux pour la période 2008 – 2011, annonçant que la liste inter-parti communale de Pully a été déposée au greffe municipal le 21 septembre, le nombre total des candidats officiels à Pully étant strictement égal à celui des sièges à repourvoir on peut présumer qu'ils seront élus tacitement par le Conseil d'Etat.

Reçu ce jour une lettre de la Municipalité conviant les membres du Conseil communal à une séance d'information le 27 novembre 2007 sur le budget 2008, à laquelle le Président invite l'assemblée à participer.

1.1.5. REPRESENTATIONS ET INVITATIONS

Votre Président ou le Bureau ont représenté le Conseil communal aux représentations suivantes :

- 14 septembre 2007 Lancement de la semaine de la mobilité à Pully, avec apéro mobilité à 11h00 à la place de la gare ;
- 21 septembre 2007 Enterrement de Madame Martine DE CROUSAZ ;
- 29 septembre 2007 Manifestation officielle au centre Arnold Reymond de « Pully se bouge » (C'est Monsieur Jean-Marc CHEVALLAZ qui a représenté le Conseil communal) ;
- 3 octobre 2007 Exercices de protection civile, organisés par les formations d'intervention de Lausanne Est, au collège de Mallieu, avec participation des élèves de certaines classes (C'est Monsieur Sébastien FAGUE qui a représenté le Conseil communal) ; ainsi que le même jour à la séance de la Commission consultative des affaires régionales ;
- 5 octobre 2007 Le Président n'a malheureusement pas pu participer, et c'est Monsieur François Brunetto qui a représenté le Bureau aux traditionnelles vendanges de la vigne des Bourgeois avec la participation de classes des écoles primaires.

2. COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITE

Monsieur le Syndic :

Sur vos tables, comme le veut la tradition, nous avons distribué un certain nombre de documents. Il s'agit du résumé des objets traités en Municipalité au mois d'août 2007 ; Avenue de l'Avenir, le bouclage des comptes du remplacement des conduites industrielles, mise en séparatif et réfection de la chaussée (Préavis N° 6-2006) et un résultat sur les vendanges communales. Merci d'en prendre connaissance.

3. ORDRE DU JOUR

Le Président rappelle que tous les Conseillères et Conseillers ont reçu l'ordre du jour de la présente séance dans les délais requis par notre règlement du Conseil communal. Des modifications doivent être faites, en fonction des démissions. Au point 4 – Election éventuelle d'un membre suppléant à la Commission des finances, il s'agit en fait de l'élection de deux membres suppléants à la Commission des finances, suite à la démission de Chantal Ferreira et Claudia Von Ballmoos. Par ailleurs nous avons une élection d'un membre à la Commission de gestion en remplacement de Madame Chantal Ferreira. Le Président propose de placer ce point en 5^{ème} position. Ce qui fait que le point 5 devient le point 6, ainsi de suite.

Le Président demande s'il y a une autre proposition de modification de l'ordre du jour.

Ce n'est pas le cas, l'ordre du jour est adopté.

Le Président passe à l'ordre du jour.

1. **ASSERMENTATION** de deux nouveaux Conseillers communaux, Messieurs Alain GAILLARD de l'Union Pulliérane et Richard GOLAY du parti Les Verts en remplacement de Madame Michèle RANDIN et Monsieur Christophe RANDIN démissionnaires
2. **Préavis 15/2007 ARRÊTÉ D'IMPOSITION POUR L'ANNÉE 2008**
Commission des finances
3. **ELECTION** d'un membre à la Commission des finances en remplacement de Monsieur Christophe RANDIN, démissionnaire
4. **ELECTION** de deux membres suppléants à la Commission des finances
5. **ELECTION** d'un membre à la Commission de gestion en remplacement de Madame Chantal FERREIRA, démissionnaire
6. **Préavis 16/2007 CHEMIN DE VILLARDIEZ** – Remplacement des conduites industrielles, mise en séparatif et réfection des revêtements de la chaussée

Président : Monsieur Marc ZOLLIKER
Membres : Mesdames Denise ARBENZ-JAYET, Josette PERRIG, Messieurs Paolo BARACCHINI, André LAPEYRE, Fred Oscar PFISTER, Serge RINSOZ, Eric STIERLI, Daniel WURLOD
7. **RÉPONSE À L'INTERPALLATION DU GROUPE LES VERTS SUR LE PROJET DE DISSÉMINATION DE BLÉ OGM À PULLY**
8. **RÉPONSE À L'INTERPELLATION DE MONSIEUR ROLAND DU BOIS CONCERNANT LES DÉROGATIONS ACCORDÉES PAR LA MUNICIPALITÉ EN MATIÈRE DE POLICE DES CONSTRUCTIONS**

9. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET DIVERS.

- 3.1. **ASSERMENTATION** de deux nouveaux Conseillers communaux, Messieurs Alain GAILLARD de l'Union Pulliérane et Richard GOLAY du parti Les Verts en remplacement de Madame Michèle RANDIN et Monsieur Christophe RANDIN démissionnaires

Le Président rappelle que, selon l'article 8 du règlement du Conseil communal à l'alinéa 1, « *les membres du Conseil et de la Municipalité, absents le jour de l'installation, sont assermentés devant le Conseil par le Président de ce Corps, qui en informe le Préfet. Il en est de même pour les membres du Conseil ou de la Municipalité qui sont élus après le renouvellement intégral* ». Le Président procède à l'assermentation de M. Alain GAILLARD de l'Union Pulliérane, en remplacement de Mme Michèle RANDIN, démissionnaire ; M. Richard GOLAY du parti Les Verts, en remplacement de Monsieur Christophe RANDIN, démissionnaire. L'huissier accompagne les nouveaux membres du Conseil devant l'Assemblée. Après lecture du texte officiel par le Président et à l'appel de leur nom, ils prêtent serment. Ils sont alors félicités par le Président qui les invite à prendre place au sein de leur groupe. Mais auparavant, la secrétaire leur remet leur brevet, ainsi que le règlement du Conseil communal.

- 3.2. **Préavis 15/2007 ARRÊTÉ D'IMPOSITION POUR L'ANNÉE 2008**

Le Président invite Monsieur le Conseiller Léopold CORDEY, Président de la Commission des finances à venir lire son rapport (voir archives).

Le Président ouvre la discussion sur l'entrée en matière.

Monsieur le Conseiller Alexis BALLY demande la parole :

Les Verts entreront en matière sur ce préavis et accepteront les deux points d'impôt supplémentaire. Nous considérons cependant qu'il s'agit là d'un tout, tout petit pas dans la direction d'un assainissement des finances, largement insuffisant pour amorcer ne fût-ce qu'un semblant d'amortissement de la dette. La situation actuelle est connue et a été annoncée année après année notamment par la Commission des finances. Dans sa recherche d'économies, la commune arrive à des limites et commence à réduire certaines prestations pourtant appréciées du public. L'aide au sport en est un exemple. Pully doit maintenant se limiter à réparer ses vieux tuyaux. Comparé à des communes dynamiques comme Renens, dont on s'est gaussé, ici même, il y a quelques années, elle fait pauvre figure. Comme une pauvre, dans laquelle la proportion d'habitants riches est particulièrement élevée. Bref, pour l'instant on ne peut qu'accepter cette mesure minimaliste, tout en essayant de préparer le terrain pour des mesures plus conséquentes. J'ajouterais encore que lorsqu'on à faire à une situation dégradée, il n'est non seulement permis, mais c'est un devoir de réviser ces décisions du passé. Toute autre attitude reviendrait à jouer l'autruche avec la tête dans le sable.

Monsieur Jean-Blaise PASCHOUD demande la parole :

L'entrée en matière sur l'arrêté d'imposition est une démarche absolument nécessaire si nous voulons donner à la commune les ressources à la couverture de ses dépenses. Le serment que nous avons fait en tant que Conseillers communaux nous y contraint

d'ailleurs. Reste à savoir si en acceptant une augmentation d'impôt nous respectons la volonté populaire Pulliérane. Nous en sommes en effet à la troisième tentative de porter les ressources fiscales communales à un meilleur niveau. Par deux fois notre Conseil a accepté à la majorité une telle augmentation. Par deux fois les Pulliérans ont refusé ces hausses. Faut-il dès lors baisser les bras et renoncer à toutes actions dans le domaine de la fiscalité ? Doit-on uniquement compter sur des éléments aléatoires et prendre la chance et le hasard comme guide de notre politique financière ? Pour respecter la volonté populaire faut-il attendre que la situation se dégrade davantage ? Le groupe socialiste considère que tel n'est pas le cas et qu'il est temps d'agir au niveau de la fiscalité et cela pour trois raisons au moins. Dans le cadre de l'autonomie communale, un bien précieux que nous avons à préserver. Les décisions prises sur les plans cantonal et fédéral par la population ne doivent pas être occultées. Dans le contexte de la péréquation cantonale et fédérale l'autonomie Pulliérane n'est toutefois pas absolue, elle est limitée par les décisions acceptées par la population du canton et de la confédération. Et à la suite de ces décisions le Grand Conseil Vaudois décide de mettre à la charge des communes une part du poids financier résultant pour le canton de la RPT. Ne pas vouloir donner à la commune les moyens d'assumer cette nouvelle charge non maîtrisable sans recourir à l'emprunt affaiblit l'autonomie communale et lui porte donc préjudice. Ce serait d'ailleurs ainsi une atteinte à la crédibilité des communes et à celle de la commune de Pully en particulier dans leur dialogue avec l'Etat. Deuxième motif : le droit constitutionnel vaudois laisse aux communes le soin de fixer leur coefficient communal, mais la constitution veut un rapprochement des coefficients, une réduction des écarts. Il s'agit là d'une tendance lourde, qui ne sera pas inversée. En refusant une hausse des impôts communaux la majorité de la population pulliérane ne pouvait donc pas modifier l'objectif visé par la constitution. Elle pouvait en revanche fixer un ordre de priorité dans la recherche des ressources communales en mettant l'accent sur les autres possibilités d'améliorer la situation financière de la commune. Et c'est bien ce qu'elle a fait. Ces autres possibilités, économies et ventent d'actifs ont été explorées et exploitées. Elles continueront à l'être, on peut penser au sort réservé au terrain des « Boverattes ». Tant la Municipalité, que le Conseil ont pleinement respecté la volonté populaire et c'est certainement pas la trahir que de constater que des éléments nouveaux contraignent la commune et notre Conseil, non pas à inverser un ordre de priorité fixé par le peuple, qui reste pleinement valable, mais à compléter, sans attendre, les ressources communales en recourant à une hausse du coefficient. Troisième raison : en refusant une hausse des impôts la majorité de la population pulliérane entendait peut-être maintenir un avantage fiscal concurrentiel pour la commune de Pully. La concurrence fiscale est un thème très à la mode, très actuel dans les relations internationales et entre cantons. Notre ministre fédéral des finances en fait les louanges, en rappelant ces avantages, la concurrence protège les citoyens contre la boulimie fiscale des gouvernements. Elle permet de comparer facilement entre eux cantons et Etat. Elle favorise la découverte de nouveaux systèmes fiscaux. On ne peut pas dire que les deux derniers avantages cités puissent être acquis au niveau de notre commune. Reste donc la protection du citoyen Pulliéran contre la boulimie fiscale de la Municipalité. Il me semble que depuis plusieurs années, celle-ci est largement restée sur sa faim et les nouvelles charges supplémentaires auxquelles elle doit faire face ne sont pas de celles dont elle pourra se débarrasser en faisant de l'anorexie fiscale. La force attractive de notre commune ne tient pas qu'à son coefficient fiscal, et résulte de l'ensemble des prestations que la commune offre à ses habitants. Continuer à maintenir les finances communales dans un état précaire handicape son développement et affaiblit son attractivité. C'est donc pour ces raisons, défense de l'autonomie communale,

respect de l'ordre constitutionnel, le maintien de l'attractivité Pulliérane et dans le plein respect de la volonté populaire que notre groupe approuve l'entrée en matière et se prononcera en faveur d'une augmentation des ressources fiscales de la commune. Plusieurs d'entre nous se sont demandés d'ailleurs si la mesure proposée par la Municipalité était suffisante. Nous interviendrons sur ce point lors du débat sur le fond. Merci de votre attention.

Monsieur Lilian GEOFFROY demande la parole :

Si je prends la parole, bien que Monsieur le Syndic n'apprecie pas toujours mes interventions, c'est que j'estime nécessaire d'apporter ma pierre à l'édifice de réconciliation de notre commune. Les arguments qui nous ont été développés seraient essentiellement valables s'ils ne se heurtaient pas à la manifestation de la volonté populaire. Je n'ai pas fait partie de la mouvance référendaire, mais ma croyance en la démocratie implique qu'en toute humilité nous devons nous rallier à la décision du peuple. Ce qui caractérise un régime démocratique réside dans le fait que les élus ne sont que les représentants du peuple et non ses maîtres. Nous ne pouvons réunir la totalité de l'électorat sous l'agora d'Athènes, le peuple a choisi d'être représenté par certain nombre de citoyens dont la finalité est d'être leur interprète fidèle, c'est la caractéristique d'une démocratie dont nous sommes fiers. A partir du moment où les représentants élus s'arrogent le droit d'intervenir à l'encontre d'une décision populaire, on ne peut plus parler de démocratie, mais d'oligarchie, forme de gouvernement proscrite de nos lois. Une nouvelle consultation populaire axée sur front du refus risque d'entraîner deux votes de sanctions consécutifs à moins d'un an d'intervalle, dont la conséquence serait de discréditer totalement les instances que sont la Municipalité et le Conseil. La suite logique, bien que non imposée pas la législation serait alors la démission générale que personne ne souhaite. Les uns par soucis d'éviter le désordre, les autres par intérêts financiers. Dans cette optique, il serait de bonne politique qu'après le vote, il soit demandé avec l'accord du Conseil un référendum spontané, appuyé par les arguments lors de ce vote, qui légitimerait en associant l'ensemble de la population une mesure forcément impopulaire, mais indispensable. Il va sans dire qu'il ne s'agit que d'une analyse et une proposition laissées à l'assentiment de votre assemblée. Je vous remercie.

Monsieur Christian POLIN demande la parole :

Je remercie Monsieur le Conseiller Lilian GEOFFROY de nous avoir exposé dans des termes éloquents et avec sa culture un aspect fondamental du débat de ce jour. Voilà à peine six mois l'électorat de Pully refusait à plus de 66 % l'arrêté d'imposition 2007. Il y a trois jours à peine, les suffrages de ce même électorat, pour le Conseil National on nettement fait de l'UDC, sur le territoire même de Pully, le premier de tous les partis du centre droit. La volonté de cet électorat n'a donc pas changé, car il faut rappeler que l'un de engagement de l'UDC était, pas d'augmentation des impôts et même baisse d'impôt pour tous. Dans ces circonstances imposer à nouveau par une politique du fait accompli, une augmentation de deux points de l'impôt communal me semble contraire à l'éthique de la démocratie. Si toutefois notre Conseil allait dans cette direction, il lui incomberait de porter la question devant le peuple, par un référendum spontané. Toute autre attitude relèverait d'une culture du mépris et même d'un mépris revanchard. Ce serait un mauvais coup porté aux électeurs pulliérans. Sur le principe même de l'augmentation, celle-ci à mon humble avis n'est pas nécessaire. Les comptes 2006 ont été bons. Les comptes 2007 seront sans doute encore meilleurs. J'en ai donné l'analyse lors d'une séance précédente et n'y reviendrai pas. Imposer cette augmentation à notre

population, constituée pour un quart de retraités aux rentes non indexées, les appauvrira sans raison. Les nombreuses PME de Pully qui luttent pour subsister se verraient encore ponctionnées plus par les princes qui les gouvernent. C'est à désespérer de vouloir se mettre à son compte. Ces sanctions s'opposent à l'éthique sociale et cette mesure est d'autant moins nécessaire, que la péréquation sera revue en 2008 – 2009. Enfin, je ne rouvrirai pas le débat sur les insuffisances d'économies réalisées. Mais, une chose est certaine, c'est la politique trop dépensière et trop somptuaire de notre commune qui est chaque fois et toujours et encore aujourd'hui stigmatisée par ceux qui nous observent qu'ils soient au Château ou dans l'Union des Communes Vaudoises. En conclusion, je proposerais bien seul peut-être d'entrer en matière, puis de maintenir notre taux à 69 points et si cela n'est pas le cas, ce que je comprends du reste fort bien, de porter cet arrêté 2008 devant le peuple par un référendum spontané dans le respect des principes que Monsieur le Conseiller Lilian GEOFFROY a si bien exposés. Et que je résume en une seule expression, respectons l'éthique politique et démocratique.

La parole n'est plus demandée, le Président clôt la discussion et passe au vote sur l'entrée en matière.

L'entrée en matière est acceptée à une large majorité, avec 7 oppositions et aucune abstention.

Le Président ouvre la discussion sur le fond. Pour ce faire, il prie les membres du Conseil de prendre l'arrêté d'imposition, pour l'année 2008, tel que présenté par la Municipalité dans son préavis 15/2007. Il déclare que nous examinerons cet arrêté conformément à l'article 80 du règlement du Conseil communal. Il ouvrira la discussion sur chacun des articles et chiffres. Une votation n'interviendra que si la discussion a été utilisée ou un amendement déposé, sinon le point concerné sera considéré comme adopté sans vote formel. Les amendements éventuels concernant ces points seront également votés à la clôture de la discussion sur chacun des points. Après le passage en revue de tous articles, le Président ouvrira une discussion générale qui précédera la votation sur l'ensemble de l'arrêté.

Le Président constate d'abord que les conclusions de la Commission des finances correspondent aux conclusions de la Municipalité.

Le Président propose de passer immédiatement à l'article premier qui traite de la durée de validité de l'arrêté d'imposition qui est de un an.

Article premier Il sera perçu pendant 1 ans dès le 1^{er} janvier 2008.

La parole n'est pas demandée, cet article est accepté.

Le Président ouvre la discussion sur les chiffres 1, 2 et 3 de l'article premier.

Le Président rappelle que le % doit être le même pour ces trois chiffres et que le taux proposé par le Municipalité dans son préavis est de 71 %, soit deux points d'augmentation, suite aux conséquences du dernier référendum populaire.

Chiffre 1 Impôt sur le revenu, impôt sur la fortune des personnes physiques, impôt spécial dû par les étrangers

Chiffre 2 Impôt sur le bénéfice et impôt sur le capital des personnes morales

Chiffre 3 Impôt minimum sur les recettes brutes et les capitaux investis des personnes morales qui exploitent une entreprise

Monsieur Christian POLIN demande la parole :

Pour respecter ce balai procédural et conformément avec ce que je viens de déclarer, j'ai l'honneur de déposer formellement un amendement à ces points 1, 2, et 3 en vous demandant de soumettre au vote du Conseil le maintien du statu quo, c'est-à-dire le maintien du taux de 69 %, au lieu de 71 %. Et je vous remets mon amendement par écrit.

Monsieur François RANDIN demande la parole :

Je tiens à faire part au Conseil d'un sujet qui m'est cher, que je considère pas assez évoqué lors de nos séances. Le retrait partiel du territoire de notre commune d'une grande multinationale montre la grande fragilité des recettes pour ce qui concerne les revenus qu'elle tire des revenus des personnes morales. Il est vrai que le territoire de Pully se prête mal à l'implantation d'une ou de plusieurs grandes sociétés à la vocation internationale. Ceci malgré l'attrait indéniable qu'offre notre pays, tant par sa fiscalité que par sa stabilité politique, ainsi que par la qualité de ses conditions de vie. Cependant, Pully offre des possibilités idéales d'implantation pour des petites PME du secteur tertiaire. Elle trouverait par exemple une alternative au centre Lausanne dont les possibilités par parking sont toujours de plus en plus restreintes, obligeant à ceux-ci une activité commerciale à des trajets longs, dans un trafic encombré, alors que pour différentes raisons – prestige – soucis d'indépendance – besoin de mobilité et de flexibilité – ces patrons ou responsables de hautes valeurs ajoutées continueront pour de nombreuses années encore à se déplacer en voiture. Pully offre sur son territoire, à la fois un lieu d'habitation privilégié et un lieu de travail dans un environnement superbe. Pouvant aisément rivaliser entre les cites se trouvant entre Morges et Genève. En favorisant l'implantation de petites entreprises de service dans le domaine, par exemple de l'ingénierie, du conseil, du design ou de la communication, Pully pourrait ainsi diversifier ses ressources de revenu, attirer sur son territoire une classe de population à revenu élevé, (*même, si cela devrait déranger certaines personnes*) génératrice de dépenses courantes de haut niveau, contribuant ainsi directement à la revitalisation du centre de notre ville. Centre qui dispose encore de capacité de parkings confortable. Or, la Municipalité semble faire le contraire, en bafouant la volonté populaire qui a refusé nettement par deux fois des augmentations d'impôt (*je vous rappelle que encore une fois il y a à peine six mois*) en proposant sournoisement une nouvelle hausse, dont chacun sait dans cette assemblée qu'elle n'est que la première d'une longue série. Le Municipalité estime-t-elle par ce signal négatif qu'elle contribue au développement économique de notre commune ? Donc, il est clair que mon groupe refuse d'entrer en matière, maintenant nous sommes en pleine discussion, donc je souhaite attirer l'attention de cette assemblée. Je souhaite que notre exécutif nous réponde sur les mesures qui ont été prises pour stimuler l'économie, et donc des revenus pour notre commune avant que nous parlions de faire payer le contribuable.

Monsieur Claude DOMENJOZ demande la parole :

La Municipalité demande une augmentation du taux d'imposition communal de 2 %,

soit de passer à 69 % à 71 %. Deux points d'impôt, par deux fois le peuple a refusé cette augmentation d'impôt, ceci en 2003 et en 2006, c'est donc un signal particulièrement fort, accepter maintenant serait compris comme tromper l'électeur Pulliérans. Les référendaires ont combattu des augmentations proposées. Ils ne peuvent se satisfaire des économies réalisées, alors que des pistes avaient été proposées. Au rappel les économies acceptées par la Municipalité étaient de CHF 300'000.00, alors que les chefs de groupes de la droite, lesquels sont représentés majoritairement à la Municipalité ?? demandaient plus de 1'500'000 francs par année. La dette 2006 est de 141 millions, cette situation est déplorable. A mon avis il n'y a pas assez d'économies qui ont été réalisées, au niveau de l'exploitation. Il est nécessaire de réduire maintenant la voilure, d'avoir une administration plus svelte, plus efficace avant d'allouer davantage de moyens. C'est exactement la même situation au niveau d'un ménage ou d'une famille, on fait avec ce que l'on a. On peut citer divers exemples d'actions critiques dans le passé – Ecole Américaine, achetée trop chère ; plus de 4 millions ; restée vide pendant plus de deux ans et sans nouvelle – Prestations non obligatoires ; il est vrai, la commission ad hoc a refusé d'entrer en matière avec l'argument tout à fait valable que c'est à la Municipalité de se prononcer et de faire des propositions d'économies, ce qu'elle a refusé. On ne peut pas maintenir toutes les prestations en l'état. Je me permets d'en mentionner quatre, soit : Le Musée ; le Théâtre de l'Octogone ; la bibliothèque ; et je m'arrêterai tout spécialement sur l'Ecole de musique, dans le cadre d'un mandat d'expertise d'immeuble à Morges, je suis entré en contact le directeur d'une école de musique « Alain BOULARD Sàrl » qui regroupe 75 professeurs et plus de 300 élèves satisfaits, cette école ne reçoit aucune subvention depuis 31 ans, alors que Pully alloue plus de 400'000 francs par année – Aussi je regrette de devoir voter contre ce préavis et l'augmentation d'imposition proposée, tant que l'assainissement des finances communales, tel que je le suggère n'aura pas eu lieu et je vous invite chers collègues à en faire autant, ce d'autant plus, comme nous l'avons appris, que l'exercice 2007 sera bien meilleur que prévu.

Monsieur Philippe WEBER demande la parole :

Voilà encore une augmentation d'impôt que l'on veut nous mettre sur le dos. Par deux fois le peuple, qui reste tout de même souverain, a refusé une augmentation d'impôt, la première fois en février 2003 et la seconde en mars 2007, c'est-à-dire il y a à peine sept mois. Les deux fois ces augmentations ont été très nettement refusées par plus de 60 % par nos concitoyennes et concitoyens. Cela montrait clairement qu'ils n'étaient pas d'accord de passer à la caisse, mais demandaient par contre que nos autorités fassent des économies. Ces quelques économies ont effectivement été faites, il y a lieu de continuer sur cette voie avant de solliciter à nouveau la population. Mais parallèlement nous continuons à dépenser, un exemple, il y a quelques mois un crédit de 250'000 francs a été accordé « Polycom » alors qu'avec un peu de bonne volonté nous aurions pu repousser l'échéance ou pour le moins diminuer de manière importante le budget proposé. Dans les semaines à venir on nous annonce toutes sortes d'augmentations, en passant par le litre d'essence, les transports, jusqu'aux céréales et autres produits laitiers, pour lesquelles nous serons obligés de faire face et qui sont plus importantes pour nombre de familles, que la maintenance d'un Musée ou autres appareils de communication. Comment pouvez-vous Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers communaux vous justifier auprès de nos concitoyens et concitoyennes si vous acceptez cette augmentation d'impôt, même de deux points ? Pour ma part je considère que je n'en ai pas le droit. C'est la raison pour laquelle vous devez refuser cette augmentation.

Monsieur Philippe HEBEISEN demande la parole :

La discussion sur cet arrêté d'imposition me fait craindre l'apparition chez moi des premiers symptômes de schizophrénie – vous savez c'est le problème de la conduite paradoxale – au plutôt les symptômes dont souffrit l'âne de Socrate, dans les dialogues de Platon je crois. Vous savez c'est cet âne qui mourut de faim et de soif à mi-chemin entre un seau d'eau et une ration de son ne parvenant pas à déterminer lequel des deux besoins il devait assouvir en premier. Comme je suis un Conseiller communal pullièran et libéral et donc pas un âne, je tente confusément une réflexion sur les justes priorités pour la décision que nous devons prendre. D'un côté une volonté populaire claire, on vient de l'entendre à plusieurs reprises, réexprimée ce printemps, du refus d'une hausse d'impôt. Je considère pour ma part, comme oiseuse la discussion sur le point de savoir si ce refus visait 4 points d'impôt ou toute hausse d'impôt. Mesdames et Messieurs deux sur trois de vos électeurs dans l'intimité de l'urne ont refusé cette hausse. Cela s'est passé hier, le 11 mars 2007, vous ne pouvez pas, ne pas en tenir compte. D'un côté une situation financière qui mérite, en effet, qu'on y accorde la plus grande attention. Mais, je vous le demande, quelles sont objectivement les éléments qui nous permettent aujourd'hui ce qui a, à ce point, changé dans la situation financière de la commune, depuis le 11 mars dernier, pour nous autoriser à ignorer cette volonté populaire, cette décision de nos citoyens ? Je prétends pour ma part ce soir que le Conseil communal manque d'éléments d'appréciation consistants pour fonder une décision. Devoir décider ce soir d'avoir recours pour l'exercice 2008 à l'impôt supplémentaire sans disposer d'un budget provisionnel, même lacunaire, me pose problème. Que savons-nous ? Nous savons que le résultat 2006 a été équilibré. Que le résultat 2007 le sera très vraisemblablement. Que les charges non maîtrisables augmenteront de l'ordre de 4 millions RPT au 1^{er} janvier 2008. Cette augmentation représentera 3,4 % du budget des charges 2007. C'est un élément important, indéniablement, mais pas encore déterminant. Comment évolueront les charges maîtrisables ? Si nous votons cet arrêté, avons-nous pour autant la garantie d'une croissance « zéro » des frais généraux, biens, services et équipements, afin de ne pas absorber la recette supplémentaire par des dépenses supplémentaires ? Et comment évolueront les recettes ? N'y a-t-il pas de bonnes raisons de penser que ces recettes ordinaires vont augmenter ? Quelles sont les prévisions à cet égard ? Ne me dites pas qu'elles n'existent pas. Mon opinion pour ma part est faite, la pesée des intérêts penche ce soir en faveur du respect de la volonté populaire, en refusant la hausse d'impôt. Cette position n'est pas démagogique. La volonté populaire, personne ne la maîtrise. Elle peut être versatile. Nos concitoyens comprendront, sur la base d'un plan clairvoyant, impliquant des efforts sur tous les postes, qu'une augmentation de la fiscalité est peut-être inéluctable. Et je la voterai moi-même le jour, le plus proche possible, où nous disposerons, premièrement de budgets prévisionnels sur trois ans, même lacunaires ; deuxièmement d'un plan d'action de la Municipalité sur la même durée, démontrant la volonté persistance de poursuivre l'exercice de cost-saving. Je relève que les propositions documentées faites par le comité référendaire d'économiser 1'500'000 francs sur l'exercice 2007 déjà, ont été écartées sans discussion. Une réforme en profondeur de la structure et des procédures administratives est toujours salutaire. Le changement devient la norme, il comporte parfois des menaces sur les habitudes et des comforts d'un autre temps. Mais combien de facteur de satisfaction pour des collaborateurs motivés et attachés à l'efficacité et à la qualité des services publics. Pully en compte heureusement de nombreux que je connais personnellement. Le même besoin de planification, Mesdames et Messieurs, concerne la dette en elle-même, et à cet égard nous avons pris, chers collègues, une bien

mauvaise décision lors de notre dernière séance en refusant la proposition courageuse de la Municipalité, de réaliser quelques biens immobiliers sans valeur stratégique. Cette proposition comportait l'amorce d'une bonne solution, nous devons bien revenir sur cette liste. Pour toutes ces raisons je soutiendrai l'amendement qui a été déposé tout à l'heure. Je vous remercie de votre attention.

Madame Edith CAREY demande la parole :

J'aimerais revenir sur l'intervention de Monsieur Claude DOMENJOZ, je ne pouvais évidemment pas laisser passer. Il s'en est pris au Musée de Pully dont il souhaiterait la fermeture pour contribuer à faire des économies. Mais pourquoi pas alors fermer l'Octogone ? ça permettrait des économies supplémentaires, et nous pourrions tous aller au théâtre à moindre coût à Vidy et à Kleber-Méleau. Pourquoi ne pas fermer l'Ecole de musique et laisser simplement les enfants de riches bénéficier d'une formation musicale ? Pourquoi dépenser de l'argent pour les personnes âgées ? Pour contribuer à les maintenir à domicile. Les enfants n'ont qu'à s'occuper de leurs parents, comme cela se faisait jadis. Pourquoi maintenir des crèches et des unités d'accueil ? Les femmes n'ont qu'à rester au foyer s'occuper de leurs enfants comme cela se faisait précédemment. Enfin, je trouve ce raisonnement un peu court, d'autant plus que tout le monde sait, dans le monde entier, que les arts font partie de la qualité de vie et que c'est un des attraits de Pully qui tomberait, à vous entendre, plus bas encore que la commune de Renens qui elle a eu le bon goût d'accepter l'ECAL et bien je trouve navrant que l'on s'en prenne toujours au Musée de Pully. Si on veut fermer le Musée, il faut déposer les collections qui s'y trouvent dans d'autres musées qui seront ravis de les recevoir. Non je ne peux pas défendre cette position et personnellement je suis en faveur de ces deux points supplémentaires, qui ne sont pas une hausse d'impôt déguisée, mais simplement faire face aux obligations qui nous sont imposées par le canton.

Monsieur Claude DOMENJOZ demande la parole :

Madame Edith CAREY je m'adresse à vous. Je crois qu'il faudrait remettre l'église au milieu du village et si vous voulez citer mes paroles, citez les correctement. Je n'ai jamais dit de fermer ni l'Octogone, ni le Musée, ni quoi que ce soit. Je suis à la recherche de solutions de réduction des coûts. Voici, j'ai rétabli la situation. Merci Madame.

Monsieur François RANDIN demande la parole :

J'ai posé une question à la Municipalité il y a quelques minutes. Je n'ai pas obtenu de réponse. J'en déduis donc à la veille d'une potentielle augmentation du taux d'imposition de deux points, la Municipalité n'est pas en mesure de nous décrire les éventuelles mesures prises pour stimuler l'économie et donc une éventuelle source de revenu pour notre commune.

Monsieur Jean-Marc CHEVALLAZ demande la parole :

Quand j'entends parler de mépris. Je me pose la question de qui méprise qui ?! En effet j'aimerais vous rappeler que le Grand Conseil, avec ses partis de droite, dont le PRD fait encore partie, a voté la nouvelle répartition des tâches ! A ce jour, aucun député n'est encore venu nous dire qu'il s'agissait d'un scandale et que les communes devraient contredire le travail effectué par l'Union des communes vaudoise. Je vous invite donc à voter cette augmentation permettant de couvrir la contribution socle correspondant à 2 points d'impôts que nos chers représentants cantonaux ont acceptée.

Monsieur Fred Oscar PFISTER demande la parole :

J'aimerais remercier mon collègue à ma gauche, pour le cadre qu'il a tracé de la situation et relever un cas en demandant à la Municipalité, plus particulièrement à Monsieur le Syndic, ce qu'il en est. Les signaux impératifs d'économies dans tous les chapitres du ménage communal ne sont toujours pas perçus ou pas mis en œuvre. C'est avec stupéfaction que l'on apprend que la Municipalité envisage de créer un poste de communicateur, de porte parole, d'officier de liaison pour encore mieux faire passer les objectifs de l'exécutif. Y aurait-il un lien avec la prochaine retraite d'un cadre administratif ? Peut-on conserver ce poste et lui confier une nouvelle vocation ? C'est un des éléments qui va me pousser à l'opposition de l'augmentation proposée.

Monsieur Jean-Blaise PASCHOUD demande la parole :

La nouvelle RTP entraîne pour la commune une dépense supplémentaire de plus de 4 millions, entre 4 et 5 millions de francs. Or, on entend parler ici que d'économies de quelques dizaines, quelques milliers de francs. Je trouve qu'il faut être un peu sérieux dans la discussion qu'on a sur l'augmentation du coefficient. Les petites économies ne compensent pas les charges, qui sont des charges non maîtrisables et nouvelles qui tombent sur la commune et qui n'étaient pas connues au moment où le peuple s'est exprimé. Je crois que ce n'est pas du tout ne pas respecter la volonté populaire, que de prendre conscience de cette chose, d'une charge qui devient pérenne et qui sera durable sur plusieurs années et qui se compte par millions, non pas par milliers de francs. On parle d'impôts ici, alors permettez-moi de vous dire que sur les impôts, les perspectives sur les recettes fiscales ne sont pas si brillantes que vous le pensez. En ce qui concerne les personnes physiques, les déductions sont de mise, une révision de l'imposition des couples et la réforme des impositions des entreprises, si elle est acceptée par le peuple, vont influencer rapidement et de manière directe sur les recettes fiscales, cantonale et communale. Il faudrait peut-être en tenir compte aussi, dans les perspectives que vous faites pour les années 2009, 2010. A Pully les recettes des personnes morales ont été réduites de moitié en une année. Elles sont payées pour moitié par une seule société. On voit donc bien la fragilité du côté « recettes – ressources » de la commune et je pense qu'il est temps de ne plus attendre (ce que vous proposez de faire) mais d'assurer quand même à cette commune les moyens de recevoir dignement les nouvelles entreprises ou les petites entreprises.

Monsieur Lilian GEOFFROY demande la parole :

Je tenais à vous faire remarquer que lors de ma proposition il n'était pas du tout question de refuser l'augmentation d'impôts. Je n'ai jamais abordé ce problème. J'ai même dit qu'elle était justifiable. Tout ce que j'ai demandé c'est que la décision soit communiquée au peuple avec des arguments valables qui existent de manière à ce que soit lui qui décide.

Le Président déclare : j'ai l'impression que la discussion est entrain de ce tarir. Je me tourne vers la Municipalité pour savoir si Monsieur le Syndic et/ou un autre municipal veut intervenir avant la votation sur l'amendement.

Monsieur le Syndic demande la parole :

Nous avons entendu de la part de la Municipalité, mes collègues et moi-même, une brassée de compliments et j'ai beaucoup apprécié les interventions qui se sont succédé surtout venant du côté de la droite. J'aimerais évoquer peut-être simplement avant de répondre sur l'ensemble des questions qui ont été posées, un problème particulier. Alors

j'aimerais dire à Monsieur Fred Oscar PFISTER que quand il s'attaque à un poste de l'administration, il se tire une balle dans le pied, parce que ce poste de l'administration on l'a complété en faisant des économies dans d'autres services, ce qui nous a permis en économisant un poste et demi de dégager un demi poste pour la personne qui s'occupe de la communication. Alors j'aimerais bien que quand on prend des exemples, on prenne des exemples plausibles et non pas des exemples qui sont visiblement démentis dans les faits.

Maintenant j'aimerais prendre l'ensemble des interventions, peut-être en évitant de les personnaliser trop. Alors je crois qu'un des éléments importants et que je ne peux pas laisser passer, c'est quand on nous dit qu'on n'a pas fait suffisamment d'économies. Mesdames et Messieurs, l'administration a subi une cure d'amaigrissement et une restructuration que même au niveau de l'Etat de Vaud, toute proportion gardée, ça n'a pas été accompli. Alors arrêtez de nous dire que nous n'avons pas fait d'économies. Je crois que les économies ont été faites, simplement vous niez qu'elles puissent avoir été implantées et puis qu'elles puissent être des économies pérennes. D'autre part au niveau des biens, services et marchandises nous en sommes au niveau du budget, contrairement à ce que dit Monsieur Philippe HEBEISEN, une projection du budget a été présentée à la Commission des finances et aux présidents de partis et de groupes. Alors cette documentation existe et je sais qu'elle a circulé dans les groupes, alors il ne faut pas me dire qu'elle n'existe pas. Eh bien à ce niveau-là, Mesdames et Messieurs, nous sommes partis des comptes 2006 qui sont quasiment, au niveau des biens, services et marchandises des comptes plancher et les directives de la Municipalité étaient de ne pas dépasser 1 % d'inflation sur 2007 et pour 2008, je vous rappelle simplement que rien qu'en ce qui concerne les produits pétroliers et rien qu'en ce qui concerne l'électricité, les prix ont pris l'ascenseur, et pour tous ces bâtiments la Municipalité sera obligée de passer à la caisse. Donc tant au niveau des biens, services et marchandises nous avons limité cette augmentation d'une manière très stricte et je dois dire que l'administration a accompli un travail remarquable, puisque par rapport aux comptes 2006 l'augmentation se situera autour 1,8 et 1,9 %. Il en est de même au niveau du personnel, et le personnel actuellement a été sensiblement diminué, le corps administratif est devenu svelte. J'ai entendu ce mot dans l'assemblée et je peux donc vous confirmer qu'effectivement il est devenu svelte. Maintenant on en est à un stade où une maladie, un accident dans un service, pratiquement veut dire que quand on doit répondre à des citoyens de la commune qui viennent nous demander des prestations : La personne est malade laissez-nous vos coordonnées, on vous rappellera dès que cette personne sera revenue. Voilà à quel point nous en sommes au niveau du nombre de personnel. Alors ce premier point il doit être acquis, les économies, Mesdames et Messieurs, elles ont été accomplies. Nous avons fait un énorme effort de restructuration et ça vous ne pouvez pas le nier. Maintenant on a cité un certain nombre d'éléments, tels que le Musée, l'Octogone, la Bibliothèque, l'Ecole de musique, moi j'aimerais peut-être prendre un élément sur lequel nous travaillons depuis quelques mois. Il s'agit du Musée, nous avons mis sur pied, étant donné que la conservatrice du Musée part à la retraite à la fin de l'année, un groupe de travail pour redéfinir ce que nous voulions comme objectif au niveau du muséographie de Pully, de savoir quels étaient les moyens que nous pouvions mettre en œuvre et quelle était un petit peu la structure sur laquelle nous voulions travailler à l'avenir. Mesdames et Messieurs, ce groupe de travail recoupe à peu près une dizaine de personnes. Nous avons auditionné dans les conservateurs, conservatrices de musées, dans les amateurs d'art, dans les galeristes à peu près une dizaine, voir une douzaine de personnes. Eh bien, Mesdames et Messieurs, nous ne sommes pas arrivés au bout de notre démarche, mais vraisemblablement on arrivera à restructurer le Musée, en lui

gardant son âme, en lui gardant sa qualité. Mais sur 270'000 francs que nous coûte actuellement l'exploitation du Musée, il n'y aura pas 1 million d'économies. Alors simplement pour illustrer un petit peu la démarche qui est entreprise par la Municipalité dans ce domaine-là. On nous a fait le reproche en nous disant il n'y a pas de fait nouveau. Alors détrompez-vous, Mesdames et Messieurs les Conseillers, il y a un fait nouveau, c'est la RPT, vous pouvez faire ce que vous voulez, vous retourner comme vous voulez, l'année dernière on en parlait, cette année on sait exactement ce que va coûter ce transfert de charges entre la Confédération et le Canton, et le Canton et la Commune. Eh bien Mesdames et Messieurs c'est 4 millions pour Pully et j'aimerais quand même souligner ici, que même si l'accord entre l'UCV et le Conseil d'Etat a été quelque peu décrié, sans cet accord ce n'est pas 4 millions, Mesdames et Messieurs, c'est 6,5 millions que Pully aurait dû payer. Alors, je crois que l'on doit souligner l'effort d'un côté par le Conseil d'Etat de comprendre quel était un peu l'état d'esprit des communes et de l'autre côté l'UCV de défendre les communes, ça j'aimerais qu'on en prenne le côté positif, alors ça c'est un fait nouveau. Le deuxième fait nouveau, c'est que, et c'est l'UCV dans les discussions qui l'a proposé, la contribution des communes soit divisée en deux, une partie par les points d'impôt et l'autre partie par la classification des communes. Alors je crois que ça c'est un élément quand même essentiel, les communes sont libres, effectivement, de dire ce financement on le fait en augmentant les impôts ou sans augmenter les impôts, mais la Municipalité estime que la RPT, son montant est un fait nouveau, étant financé par deux points d'impôt, il nous paraissait logique, étant donné que nous connaissons un déficit structurel important, que nous puissions demander un effort supplémentaire sans que personne perde la face, ni ceux qui ont voté non, ni ceux qui ont voté oui. Je crois pouvoir dire que là c'est un effort que l'on peut parfaitement amener et faire comprendre à la population. Venons-en aux revenus, il y a beaucoup de choses qui ont été dites au niveau des revenus, on a cité l'année 2006, on cite l'année 2007. J'aimerais, de manière très cursive, vous rappeler que l'année 2006, si nous avons terminé dans les chiffres noirs c'est essentiellement pour deux éléments ; la vente des actions CVE qui ont rapporté 3 millions et une reprise d'impôt sur les impôts à la source de 4 millions. Sans ces 7 millions, Mesdames et Messieurs, nous étions toujours dans le rouge. Donc il faut arrêter de dire que c'est une année excellente, on a eu des bonnes surprises, mais toujours est-il que c'était une année comme les autres années, une année médiocre. 2007 maintenant, alors 2007 les projections nous permettent déjà de dire que nous avons eu une ristourne sur la participation de la commune de Pully à la facture sociale, dans les années précédentes. Vous devez me rendre justice, j'ai toujours dit devant cette assemblée que nous payions trop à la facture sociale, maintenant nous en avons la preuve et une preuve qui, sous la forme de ces 5,3 millions, reviendra aux comptes 2007 d'une manière assez exceptionnelle, puisque ce sera vraisemblablement la seule année sur laquelle nous aurons un retour de cette importance-là. Alors là aussi permettez-moi de vous dire qu'il faut commencer d'arrêter de dire que 2007 est une année excellente, et je vais vous en apporter la preuve. Mois en mois les services financiers de la commune de Pully, non seulement informent la Municipalité sur l'évolution de la trésorerie, mais font également un point sur les rentrées fiscales. Alors, voilà ce que au 30 septembre 2007, c'était hier, le constat fait par les services financiers de la commune de Pully, les montants versés par les autorités fiscales cantonales sont environs inférieurs de 5,1 millions par rapport à ceux qui ont prévalu lors l'exercice 2006 au même moment. Mesdames et Messieurs, par rapport aux rentrées fiscales estimées, telle que la projection avait été faite par la commune de Pully au 30 septembre, nous avons un manco de 5 millions. Ces chiffres concernent les impôts sur les personnes physiques et

les personnes morales, les autres impôts sont évidemment beaucoup plus difficiles à situer. Mais après contact avec la ACI, il s'avère qu'aucun gros dossier ne devrait influencer de manière positive le résultat d'ici la fin de l'année. Et point noir, la taxation au 30 septembre est la suivante : Vous vous souvenez que en 2005 nous étions intervenus auprès du Canton en disant que nous avions été mal traités, et bien ce traitement continue, au 30 septembre les taxations définitives sont au niveau de 37,4 %. On espère atteindre les 60 % à la fin de l'année, par rapport à une moyenne cantonale qui se situera plus près de 70 % à 75 %. Voyez donc que la position de Pully est de nouveau péjorée, pour l'année 2005 92.8 %, pour l'année 2004 97.7 %. Il est à noter, parce que ça aussi il ne faut essayer de peindre trop le diable sur la muraille, que les 3 mois restants devaient malheureusement être moins importants que ceux de l'année dernière, puisque l'année dernière on avait bénéficié de ces 4 millions de reprise. En effet, en plus les acomptes de l'année 2007 sont payés sur une période de 12 mois, tandis que ceux de 2006 l'étaient sur une période de 9 mois, par conséquent les acomptes restants encore à payer sur l'année 2007 seront fatalement moins importants que ceux de l'année dernière. Je vous ai rappelé ce que nous avons reçu l'année dernière comme supplément, je rappelle l'impôt à la source 4 millions, les rattrapages sur les recettes 5,5 millions. Donc vous voyez très bien, que ceux qui ici osent dire que l'année sera excellente, qu'elle va crever tous les plafonds, ils se trompent, ou si vous me passez l'expression populaire, ils ne mettent le doigt dans l'œil jusqu'au coude. Recettes fiscales présumées en 2008, l'administration cantonale des impôts nous a transmis une méthode d'évaluation des recettes fiscales pour l'année 2008. En appliquant la méthode proposée nous nous rendons compte que les recettes fiscales prévues dans le cadre du budget 2008 sont supérieures d'environ 2,7 millions. La méthode préconisée par l'ACI intègre une progression des revenus de 3 %. Nous avons utilisé les chiffres de l'ACI, mais nous avons appliqué, en fonction de ces chiffres, notre appréciation et dans le cadre du budget 2008 nous avons mis en place une progression supplémentaire d'environ 4,7 %. Donc en prenant les chiffres de l'ACI, mais en prenant un risque, mais un risque mesuré, nous avons au niveau des revenus du budget 2008 monté ces recettes de 4,7 %, ainsi le montant intégré dans le budget 2008 représente par rapport à la méthode de l'ACI 3 % pour 2007, 4.7% pour 2008 soit sur deux ans 7,7 % contre 6 % pour les informations venant de l'ACI. Tout porte à croire que les recettes 2007 seront au maximum proches du budget 2007, converti à un taux de 69. Je vous rappelle que les comparaisons budgétaires que vous avez, c'est un budget à 73. De plus les recettes fiscales liées au budget 2008 sont 4,7 % plus élevées que ce que préconise l'ACI. Dans ces circonstances nous sommes d'avis que les prévisions qui ont été intégrées dans le cadre du budget 2008 ne peuvent pas être qualifiées de pessimistes. L'un des éléments qui pourrait venir influencer de manière positive les recettes 2008 est l'impôt sur le bénéfice des personnes morales. En effet à cause de la répartition atypique de nos contribuables, au niveau des sociétés, je vous rappelle qu'on a un gros contribuable qui paye à peu près 50 % des impôts des personnes morales. Nous accusons ces deux dernières un ralentissement important de la progression de ce type de recette, malheureusement en 2007 nous ne devons pas déroger à cette règle. Ce qui fait que, compter sur des recettes aléatoires dans ce domaine-là est du domaine du possible, mais plus tôt du possible utopique. Après discussion avec un responsable de la taxation des personnes morales, rien n'indique actuellement que les recettes fiscales liées à l'impôt sur les bénéfices des personnes morales devraient progresser fortement durant l'année 2008. Je pense qu'avec ces chiffres qui sont des chiffres d'une cruelle actualité, j'ai répondu à tous ceux qui veulent embellir quelque part la situation et qui pensent que simplement en attendant une recette exceptionnelle ou autre on pourra compenser les

effets de la RPT. Il n'en est pas question, je pense que la Municipalité a fait une pesée d'intérêt, si elle avait voulu vraiment ne pas tenir compte l'avis de la population tel qui s'est exprimé ce printemps, et bien ce serait 5 à 7 points que la Municipalité aurait présentés au Conseil communal. Parce que c'est véritablement ce type d'imposition qui nous permettra de remettre à flot les finances communales et qui nous permettent visiblement d'atteindre un des éléments que vous avez soutenu l'année dernière, qui est de ne pas dépasser le plafond d'endettement. Et j'en viens sur notre dernier argument, ces deux points d'impôt, une fois de nous avons rectifié le fait que en 2006 et en 2007 nous n'avons pas eu besoin d'emprunter, et bien avec ces deux points d'impôt nous arrivons à respecter le plafond d'endettement, sans ces deux points d'impôt le plafond d'endettement ne pourra pas être respecté. C'est tout simple. L'année dernière nous avons présenté un plafond d'endettement avec un budget provisionnel basé sur un coefficient de 73. Cette année en le rectifiant à 71, nous arriverons juste dans les eaux mentionnées par Monsieur le président de la Commission des finances, c'est-à-dire le plafond de 235 millions. Avec tous ces éléments, je vous invite, Mesdames et Messieurs les Conseillers, à ne pas soutenir l'amendement de Monsieur Christian POLIN et à conforter la Municipalité dans sa demande d'une augmentation de deux points d'impôt.

Monsieur Jean-Robert CHAVAN demande la parole :

La Municipalité nous propose dans ce préavis d'augmenter de deux points le coefficient d'impôt à Pully. Il peut sembler, à première vue, très facile de légitimer cette augmentation dans le cadre du report des charges fédérales et cantonales. Il paraît en revanche beaucoup plus difficile de justifier cette proposition face à l'aspiration démocratique de la population, à maintenir le statu quo. Le résultat très clair du référendum ce printemps l'a amplement démontré. Comment faut-il voir, dès lors, à ce moment-là cette proposition ? Il s'agit ni plus, ni moins, d'un ballon d'essai destiné à tester les velléités de notre Conseil. Je pense, en effet, que si nous rentrons dans cette logique d'augmentation, c'est une véritable spirale qui nous attend pour ces prochaines années, avec à la clé un taux de 80 à 85 % pour 2011, en vue de financer un programme d'investissements très ambitieux. Les résultats des comptes 2007 vont très probablement nous réserver de bonnes surprises, j'en veux pour preuve les 3,5 millions que le canton va imputer sur la facture sociale de Pully. Il y a fort à parier que les résultats des comptes 2007 seront proches de l'équilibre, qui sait peut-être légèrement bénéficiaires. Dans ce contexte, mettons-nous un seul instant à la place de la population, qui non seulement n'est pas écoutée, mais qui n'y comprendra plus rien si on augmente ce coefficient contre sa volonté. Pour tempérer ce qui précède, je vous concède que la situation des finances communales n'est pas très bonne, mais elle ne s'est pas détériorée l'an passé, ni probablement cette année. Le référendum a eu le bon effet de stimuler encore la recherche de pistes d'économies, aux dires mêmes des membres de la Municipalité. Tout à fait conscient que dans une optique réaliste, prudente et raisonnable, il faudra à terme augmenter un peu le coefficient de Pully, je suis tout aussi persuadé que cette augmentation ne changera pas grand-chose aux finances de la commune pour le moment et que cette augmentation est prématurée, si non antidémocratique. Je vous remercie de votre attention.

Monsieur Lilian GEOFFROY demande la parole :

Monsieur le Syndic a répondu à toutes les interventions, omis la mienne. Je me permets de demander à Monsieur le Syndic ce qu'il pense de ma proposition de demander l'avis du peuple pour légitimer notre action, après l'avoir, évidemment, informé de nos difficultés financières et de notre situation. Cette proposition a au moins le mérite de ne

pas laisser le champs libre à une opposition systématique.

Monsieur François RANDIN demande la parole :

Monsieur le Syndic nous informe dans son intervention, et je l'en remercie, et à mon plus grand regret, que les impôts des personnes morales à Pully ne vont pas aller de manière croissante. Mais, alors plutôt, une fois de plus de parler de taxation et de manière de taxation, si nous parlions de stimulation. Je repose clairement la question. Quelles sont les choses, les démarches qui sont prises pour stimuler l'économie et je précise les revenus qui en découlent à Pully ? Je vous remercie.

Monsieur Tibor GYURUSI demande la parole :

Pendant ce débat, en fait, je me suis livré à quelques petits calculs sur le coin de ma table. Je suis parti sur l'impôt sur le revenu canton – commune. Vous savez que le Canton actuellement a 151,5 % de l'impôt cantonal de base et notre commune est 69 %, cela nous donne un niveau canton-commune de 220,50 % de l'impôt cantonal de base. En augmentant, en fait, l'impôt cantonal de 69 % à 71 %, on va arriver, non pas, à un total de 220,50 % de l'impôt cantonal de base, mais 222,50 % de l'impôt cantonal de base. J'ai fait quelques petits calculs, cela signifie que nous débattons depuis à peu près une heure de ce type de différence. Sur un ménage, ou un individu seul qui paie aujourd'hui à peu près 20'000.-- francs d'impôt en 2007, l'année prochaine on va lui en demander 20'180.-- francs. Si on chiffre les choses comme ça, si on prend un ménage qui en paierait 30'000.-- ou 40'000.-- francs il passerait à 30'270.-- voir 40'360.--. Donc ce sont ces tout petits rien dont on parle aujourd'hui et c'est véritablement ces tout petits rien cumulés qui très vraisemblablement pourraient nous épargner une grande partie des soucis supplémentaires qui nous arrivent dessus, droit dessus à partir de 2008. Voilà, juste pour replacer le discours, c'est quelques centaines, voire de dizaines de francs dont on parle aujourd'hui, depuis maintenant une heure.

Monsieur François RANDIN demande la parole :

Je remercie mon collègue socialiste de son intervention. Je reconnais qu'elle a du sens, cependant, je pense que dans le cadre de ce débat nous devrions laisser la population décider elle-même, pour reprendre vos termes, de ces petits rien. Et puis je pense que nous pourrions clore le débat là-dessus ce soir.

Monsieur Tibor GYURUSI demande la parole :

Juste pour répondre, je pense que la chronologie des événements est la suivante : Dans une démocratie représentative se sont les élus d'abord, qui en fonction d'éléments nouveaux vont décider quelque chose. Et puis ensuite si le peuple veut dire son mot, il demande un référendum.

Le Président :

Ne pensez-vous pas que la discussion a été suffisamment utilisée ?

Monsieur le Syndic demande la parole :

Je pensais qu'avec, peut-être vous l'avez jugée trop longue, mon intervention j'avais répondu à toutes les questions. Du moins je pensais que j'avais été écouté attentivement. Or, Monsieur CHAVAN a posé des questions auxquelles j'avais déjà répondu, visiblement vous ne m'avez pas écouté. Gouverner c'est prévoir, Monsieur le Conseiller, alors quand vous venez en disant les années 2006 et 2007 ont été excellentes, je vous ai démontré que ce n'était pas le cas et que vous venez en me disant qu'on n'a pas besoin

d'augmenter les impôts et qu'on a qu'à venir voir les années prochaines. Alors gouverner ce n'est pas prévoir.

Monsieur Lilian GEOFFROY un référendum spontané, mais vous pouvez le présenter. Je pense que l'ensemble du Conseil communal a été élu pour prendre des responsabilités. Ce soir les arguments que nous avons présentés vous permettent justement de prendre ces responsabilités. Ou bien vous les prenez ou bien vous les répercutiez derrière, en disant : Moi, j'ai été élu, mais les responsabilités je préfère que ce soit le peuple qui les prenne.

Dernier point, Monsieur François RANDIN, vous insistez avec beaucoup de lourdeur sur les incitations à la promotion, la commune de Pully est toute petite dans le domaine économique. Elle est même insignifiante, aussi nous faisons partie d'un groupement qui est la promotion au niveau de Lausanne-région. Lausanne-région est très active dans ce domaine-là et d'une manière très solidaire permet à l'ensemble des communes qui font partie de Lausanne-région de bénéficier des conseils d'un bureau de promotion économiques, et c'est par ce biais-là que nous agissons. Il est bien entendu qu'au moment où il y a des perspectives qui peuvent entrer en ligne de compte pour Pully, nous sommes mis au courant et c'est à ce moment-là que nous pouvons intervenir. Mais faire de la prospection tout seul, permettez-moi, Monsieur François RANDIN, de vous dire que nous épuiserions nos moyens et en plus de cela nous n'avons pas le personnel pour faire ça.

La parole n'étant plus demandée le Président clôt la discussion sur l'amendement de Monsieur Christian POLIN.

Le Président propose de passer au vote de l'amendement de Monsieur Christian POLIN, qui concerne l'article premier, les points 1, 2, 3, et cet amendement propose un taux de 69 % de l'impôt cantonal de base, au lieu de 71 %.

Le Président rappelle que les votes sur les amendements laisse entière liberté de voter sur le fond.

Le Président passe au vote de l'amendement de Monsieur Christian POLIN.

L'amendement de Monsieur Christian POLIN est refusé par 57 voix et 26 voix pour et 3 abstentions.

Le Président passe à la discussion sur le chiffre 4 de l'article premier soit :

Chiffre 4 Impôt spécial particulièrement affecté à des dépenses déterminées

La parole n'est pas demandée, ce chiffre est adopté.

Chiffre 5 Impôt foncier proportionnel sans défalcation des dettes basé sur l'estimation fiscale (100%) des immeubles.

La parole n'est pas demandée, ce chiffre est adopté.

Chiffre 6 Impôt personnel fixe

La parole n'est pas demandée, ce chiffre est adopté.

Chiffre 7 Droits de mutations

La parole n'est pas demandée, ce chiffre est adopté.

Chiffre 8 Impôt complémentaire sur les immeubles appartenant aux sociétés et fondations

La parole n'est pas demandée, ce chiffre est adopté.

Chiffre 9 Impôt sur les loyers

La parole n'est pas demandée, ce chiffre est adopté.

Chiffre 10 Impôt sur les divertissements

La parole n'est pas demandée, ce chiffre est adopté.

Chiffre 10bis Tombolas, Lotos

La parole n'est pas demandée, ce chiffre est adopté.

Chiffre 11 Impôt sur les chiens

La parole n'est pas demandée, ce chiffre est adopté.

Le Président demande si quelqu'un désire encore s'exprimer sur l'article premier pris dans son ensemble. Ce n'est pas le cas.

L'article premier est accepté par 58 voix, 24 voix contre et 3 abstentions.

Article 2

Chiffre 12 Impôt sur les patentes de tabacs

La parole n'est pas demandée sur cet article. La discussion est close, l'article et son chiffre sont adoptés.

Article 3

Cet article est abrogé.

Articles 4, 5 & 5 bis. - Choix du système de perception

La parole n'est pas demandée, ces articles sont adoptés.

Article 6 Exonération

La parole n'est pas demandée, cet article est adopté.

Article 7 Paiement – intérêts de retard

La parole n'est pas demandée, cet article est adopté.

Article 8 Remises d'impôts

La parole n'est pas demandée, cet article est adopté.

Article 9 Infractions

La parole n'est pas demandée, cet article est adopté.

Article 10 Soustractions d'impôts

La parole n'est pas demandée, cet article est adopté.

Article 11 Commission communale de recours

La parole n'est pas demandée, cet article est adopté.

Article 12 - Recours au Tribunal administratif

La parole n'est pas demandée, cet article est adopté.

Le Président passe au vote sur l'ensemble du préavis lui-même. Il demande s'il y a encore quelque qui veut s'exprimer.

Ce n'est pas le cas.

Le Président déclare que nous allons donc voter sur les conclusions du préavis 15/2007. Il ne les relit pas, celles-ci étant les mêmes que celles de la Commission des finances.

Le Président passe au vote du préavis 15/2007.

Le préavis 15/2007 est accepté par 58 voix pour, 24 voix contre, 3 abstentions.

Monsieur François RANDIN demande la parole :

Au nom du groupe UDC, ici présente, qui je le rappelle représente 20 % de l'électorat aux dernières élections, Je demande le référendum spontané.

Le Président rappelle qu'il doit être soutenu par 5 membres du Conseil communal, et passe au vote.

Il est largement soutenu par les membres du Conseil.

Le Président ouvre la discussion sur le référendum spontané par Monsieur François RANDIN.

Monsieur Jean-Blaise PASCHOUD demande la parole :

J'ai une motion d'ordre à présenter. J'aimerais que les groupes puissent discuter de

cette question et je vous propose une suspension de séance d'un quart d'heure.

Le Président demande s'il y a cinq personnes qui soutiennent la motion d'ordre de Monsieur Jean-Blaise PASCHOUD .

Cette motion d'ordre est acceptée.

Le Président précise qu'il est 22h00 et que nous nous retrouverons à 22h15.

Le quart d'heure de réflexion étant terminé, le Président ouvre la discussion sur le référendum spontané tel qu'il a été demandé.

La parole n'est pas demandée, le Président passe au vote du référendum spontané.

Le référendum spontané est accepté à une large majorité avec 8 voix contre et 7 abstentions.

Monsieur le Syndic demande la parole :

Je n'est pas pris la parole pour m'exprimer quant à ce référendum spontané, mais j'aimerais faire application de l'article 95 qui dit ceci : *Dans le cas où la résolution finale du Conseil diffère des propositions de la Municipalité, celle-ci peut demander, séance tenante, qu'il lui soit accordé un délai de dix jours pour adhérer aux amendements ou retirer son préavis.*

Le Président déclare que nous enregistrons la déclaration de Monsieur le Syndic.

Monsieur Christian POLIN demande la parole :

J'ai bien enregistré la demande de Monsieur le Syndic, je dois dire que je suis un peu perplexe sur l'applicabilité de l'article qu'il invoque à la situation dans laquelle nous nous trouvons. Le Conseil a accepté un arrêté d'imposition. Il l'a accepté sans le contester le projet de la Municipalité n'est pas mis en cause. En revanche, le Conseil par une décision autonome, et qui n'a rien avoir avec la volonté de la Municipalité, a décidé de porter cette affaire devant le peuple. Et je n'arrive pas à faire le lien pratiquement et juridiquement entre la demande de Monsieur le Syndic et le cas dans lequel nous nous trouvons. C'est la raison pour laquelle, avant d'acquiescer séance tenante à la proposition de Monsieur le Syndic, qui est peut-être fondée, j'aimerais que quelqu'un d'autorisé nous donne une opinion juridique fondée sur la procédure que nous sommes en train de suivre.

Le Président :

Je ne suis pas un juriste distingué, mais si je lis l'article 95, je pense que la proposition de la Municipalité est tout à fait légale. Elle correspond tout à fait à l'article 95. Je le lis : *Dans le cas où la résolution finale du Conseil diffère des propositions de la Municipalité, celle-ci peut demander, séance tenante, qu'il lui soit accordé un délai de dix jours pour adhérer aux amendements ou retirer son préavis.* C'est vrai qu'il y a un doute Monsieur le Syndic.

Monsieur le Syndic demande la parole :

J'aimerais simplement vous faire remarquer que dans les propositions de la Municipalité, il n'y avait pas de référendum spontané. Donc, nous allons examiner avec

notre juriste, pour savoir si cette proposition est recevable et nous nous plierons à la décision. Mais j'aimerais simplement faire remarquer gentiment à Monsieur Christian POLIN que ça reviendrait simplement à ce que la Municipalité entérine son amendement.

Le Président :

Donc, il s'agit de 10 jours, ce n'est pas très long, et l'article 95 dit : *Si la Municipalité ne prend aucune décision durant ces 10 jours, si elle laisse expirer ce délai sans ce délai sa proposition, la décision prise par le Conseil déploie ses effets. Si la Municipalité retire son préavis, le Conseil en est informé par son Président dans la séance suivante.* Personnellement ça me paraît clair.

La parole n'est plus demandée, le Président passe au point suivant de l'ordre du jour.

3.3. **ELECTION d'un membre de la Commission des finances** en remplacement de Monsieur Christophe RANDIN, démissionnaire.

Monsieur Alexis BALLY demande la parole :

Au nom du groupe des Verts, j'ai le plaisir de vous proposer la candidature de Monsieur Paolo BARACCHINI. Monsieur Paolo BARACCHINI est de formation ingénieur en génie chimique de niveau polytechnique. Actuellement il travaille à l'école polytechnique de Lausanne, comme collaborateur scientifique, il est chargé de cours. Il a été lors de la dernière législature membre de la Commission de gestion, notamment il a rédigé le rapport sur la reconstruction du Prieuré. Et il a été membre et président de plusieurs commissions ad hoc. Il est très intéressé par les finances et il espère faire profiter la Commission des finances de son expérience acquise dans la Commission de gestion. J'espère que vous ferez bon accueil à cette candidature.

Il n'y a pas d'autre candidature.

Monsieur Paolo BARACCHINI est élu par acclamation.

Le Président félicite Monsieur Paolo BARACCHINI pour sa brillante élection.

3.4. **ELECTION de deux membres suppléants à la Commission des finances** en remplacement de Madame Chantal FERREIRA et Madame Claudia VON BALLMOOS

Monsieur François RANDIN demande la parole :

En remplacement de Madame Chantal FERREIRA démissionnaire, j'ai le plaisir au nom du groupe de l'Union Démocratique du Centre de proposer la candidature de Monsieur Lilian GEOFFROY, qui est un ingénieur physicien à la retraite, qui a exercé ses fonctions au sein du commissariat à l'énergie atomique et pour EDF international.

Monsieur Alexis BALLY demande la parole :

Donc, toujours au nom du groupe les Verts j'ai le plaisir de vous présenter la candidature de Madame Anne SCHRANZ. Madame Anne SCHRANZ est licenciée en sciences politiques, actuellement elle travaille à la bibliothèque cantonale et universitaire, où elle est responsable du dépôt légal. Donc, elle s'est toujours intéressée à l'économie et aux finances aussi dans le cadre de son activité professionnelle. J'espère

que vous ferez bon accueil à cette candidature.

Il n'y a pas d'autre candidature.

Monsieur Lilian GEOFFROY et Madame Anne SCHRANZ sont élus par acclamation.

Le Président félicite les nouveaux élus pour leur brillante élection.

3.5. **ELECTION d'un membre à la Commission de gestion** en remplacement de Madame Chantal FERREIRA démissionnaire

Monsieur Lilian GEOFFROY demande la parole :

Une proposition viendra par la suite, au vu du nombre restreint de nos délégués nous présenterons la candidature du remplaçant de Madame Chantal FERREIRA à la prochaine séance.

Le Président enregistre et demande s'il y a d'autres propositions.

Ce n'est pas le cas.

Le Président déclare que nous passerons à l'élection d'un membre à la Commission de gestion lors de la séance du 14 novembre 2007.

3.6. **Préavis 16/2007 CHEMIN DE VILLARDIEZ – Remplacement des conduites industrielles, mise en séparatif et réfection des revêtements de la chaussée**

Le Président invite Monsieur le Conseiller Marc ZOLLIKER, Président de la commission ad hoc à venir lire son rapport (voir archives).

Le Président ouvre la discussion sur l'entrée en matière.

La discussion n'étant pas demandée, le Président clôt la discussion sur l'entrée en matière.

Le Président passe au vote sur l'entrée en matière.

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.

Le Président ouvre la discussion sur le fond.

La discussion n'étant pas demandée, le Président clôt la discussion sur le fond.

Le Président passe au vote sur les conclusions du préavis. Il rappelle que les conclusions de la Commission des finances et de la commission ad hoc sont identiques à celles du préavis.

Le préavis 16/2007 est accepté à une large majorité et deux abstentions.

3.7. **REPONSE A L'INTERPELLATION DU GROUPE LES VERTS SUR LE PROJET DE DISSEMINATION DE BLE OGM A PULLY**

Monsieur le Syndic, lit la réponse de la Municipalité au groupe Les Verts sur le projet de dissémination de blé OGM à Pully qui a été envoyée à tous les Conseillers communaux (voir archives).

Le Président demande à Monsieur Louis SCHNEITER, qui s'était exprimé au nom du groupe Les Verts s'il est satisfait de la réponse.

Monsieur Louis SCHNEITER :

Je suis partiellement satisfait de la réponse, mais pour être plus explicite je vais passer la parole à Madame Madeleine BAUMANN qui va faire une interpellation à ce sujet.

Madame Madeleine BAUMANN :

Pas une interpellation, d'abord le groupe Les Verts aimerait remercier la Municipalité de la réponse circonstanciée et contextualisée que vous avez apportée à notre interpellation. En ce qui concerne le contenu la réponse à la question une. La réponse est tout à fait claire, la Municipalité ne veut pas faire recours. La réponse à la seconde question, concernant la communication ne nous satisfait pas. C'est-à-dire que si l'information purement scientifique, effectivement, appartient aux spécialistes, nous aurions souhaité que les autorités pulliérans mettent en place un concept de communication claire et formelle avec la population, ceci afin de prendre en compte les préoccupations des opposants et autres Pulliérans, et surtout de ne pas laisser le monopole de la communication à quelques électrons libres comme le POP. Alors en ce qui concerne les réponses suivantes : trois, quatre et cinq le groupe Les Verts en prend bonne note et nous nous engageons à suivre de près l'évolution du projet, et également à soutenir la Municipalité dans tous ses efforts pour être un interlocuteur de valeur face à la population, comme face aux responsables du projet.

Le Président demande au groupe Les Verts s'il envisage une résolution. Ce n'est pas le cas.

Monsieur Jean-Blaise PASCHOUD demande la parole :

Au nom du groupe socialiste j'aimerais remercier la Municipalité d'avoir pris quelques mesures permettant une participation plus active des autorités pulliérans à ce projet, et en particulier la participation au groupe de suivi.

3.8. **REPONSE A L'INTERPELLATION DE MONSIEUR LE CONSEILLER ROLAND DU BOIS CONCERNANT LES DEROGATIONS ACCORDEES PAR LA MUNICIPALITE EN MATIERE DE POLIE DES CONSTRUCTIONS.**

Monsieur Gil REICHEN lit la réponse de la Municipalité concernant l'interpellation de Monsieur Roland du Bois sur les dérogations accordées par la Municipalité en matière de police des constructions, qui a été envoyée à tous les membres du Conseil (voir archives).

Le Président demande à Monsieur Roland DU BOIS s'il est satisfait de la réponse.

Monsieur Roland DU BOIS :

Effectivement, par rapport à cette réponse, je suis entièrement satisfait de ce qui est mentionné dans cette réponse et sur la base de ces grands principes je déposerais une nouvelle interpellation ou une motion lors du prochain Conseil communal au mois de novembre.

Le Président demande à Monsieur Roland DU BOIS s'il souhaite déposer une résolution.

Monsieur Roland DU BOIS :

Non

Le Président déclare : Monsieur Roland DU BOIS, j'aimerais que l'on n'ajoute pas trop de points à l'ordre du jour de la séance du 14 novembre 2007, sauf obligation absolue.

9. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET DIVERS

La parole n'est pas demandée. Le Président clôt la discussion.

Le Président lève la séance, il est 22h58 et il rappelle que la prochaine séance aura lieu le 14 novembre 2007 et qu'elle sera extrêmement chargée.

La secrétaire

Vu le Président :

Jacqueline Vallotton

Pierre-William Loup